

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016 à
18 HEURES 30**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Personnel communal
- 2) Titres irrécouvrables
- 3) Adhésion de la commune à la démarche de collecte des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) proposée par le SDE 22
- 4) Loyers des logements n°1 et n°2 de l'école
- 5) Décision Modificative au BP 2016
- 6) Vote des subventions 2016
- 7) Vote d'une subvention exceptionnelle à Ti jikour
- 8) Vote d'une subvention exceptionnelle à Trémel
- 9) Rapport annuel 2015 du SMITRED
- 10) Recensement de la population en 2017
- 11) Motion de soutien au Centre Hospitalier Lannion Trestel
- 12) Questions diverses.

SEANCE DU 12 JUILLET 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7 + 1 procuration
Date de la convocation : 5 juillet 2016

L'an deux mille seize le douze juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François LE BRAS, Maire.

Présents : MM. LE BRAS Jean-François, RICHARD Nicolas, ROBACHE Didier, LE PENNEC Angélique, LE HENAFF Jean-Christophe, GARLANTÉZEC Hervé, et CONGARD Gwénaëlle formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration : M. CADIOU Erwan.

Absents : M. MORVAN Jérôme, M. LE BARBIER Philippe, Mme LE BOULANGER Danielle.

Secrétaire de séance : Mme LE PENNEC Angélique.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2016 n'appelle pas de remarques particulières de la part des élus.

Personnel communal

Cette délibération complète en partie la délibération du 13 avril 2016, concernant le tableau des effectifs du personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 13 avril 2016 un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe avait été créé à cette date, or Madame Nadine ROGARD est concernée par un avancement à ce grade à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** afin de ne pas pénaliser Mme ROGARD de lui accorder son avancement de grade dès le 1^{er} janvier 2016 et de lui verser rétroactivement la rémunération correspondante à l'indice brut : 356, indice majoré : 332 à compter du 1^{er} janvier 2016.

De même concernant Madame Anjela TASSEL qui bénéficie d'un avancement d'échelon à compter du 11 avril 2016, le conseil municipal à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à lui verser rétroactivement la rémunération correspondante à l'indice brut : 343, indice majoré : 324 à compter du 11 avril 2016.

Demande d'admission en non-valeur

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Monsieur le Trésorier de Plouaret pour admettre en non-valeur des bordereaux de situation concernant divers impayés liés à l'assainissement.

Devant l'impossibilité de recouvrer ces dettes le conseil municipal,

DECIDE d'admettre en non-valeur les dettes suivantes :

RAOUL Séverine et L'HEUREUX Lydia

324€94.

Après délibération le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat de **324€94** au compte **6541** Créances admises en non-valeur.

*Adhésion de la Commune à la démarche de collecte des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)
proposée par le SDE 22.*

Adhésion de la Commune à la démarche de collecte des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) proposée par le SDE 22.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi N° 2005-781, loi d'orientation sur l'énergie, et notamment ses articles 14, 15, 16 et 17 révisées par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) du 12 Juillet 2010,
VU le décret N°2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux Certificats d'Economie d'Energie,
VU l'arrêté du 29 décembre 2010 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et la composition d'une demande d'agrément d'un plan d'actions d'économies d'énergies,
VU la délibération du Comité Syndical du 22/03/2013 du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor concernant la valorisation des CEE pour les opérations d'économies d'énergies réalisées dans le cadre de ses compétences,

CONSIDERANT les missions du SDE 22 dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.

Le dispositif des CEE, instauré par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Energétique de 2005 permet à un certain nombre de personnes morales - *les éligibles* - qui engagent des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur des équipements et bâtiments d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) en contrepartie d'investissements.

La mutualisation des CEE permet de bénéficier d'une valorisation économique plus incitative au bénéfice des collectivités participant à la démarche.

Pour cela, il est nécessaire que la Commune en délibère et signe une convention constituant un préalable nécessaire à la valorisation des CEE.

Par cette décision, la Commune bénéficiera :

- De l'ensemble des moyens d'expertise du Service Energie du SDE 22 sur ce sujet,
- Des moyens mis à disposition par le SDE 22 : Information et conseil sur les actions éligibles, aide pour intégrer dans les pièces des marchés publics les prescriptions techniques et administratives nécessaires à la collecte des CEE,
- De la prise en charge administrative de la constitution des dossiers CEE,
- D'un accompagnement en faveur de l'amélioration énergétique de son patrimoine.

Cette décision permettra, dans le cadre d'une mutualisation des produits générés par la valorisation des CEE, de bénéficier d'aides pour développer des actions d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire vous propose de rejoindre cette démarche permettant la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie proposée par le SDE 22.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré

- Décide de valoriser, pour l'ensemble du patrimoine bâti communal, les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) au travers de la démarche de collecte portée par le SDE 22.
- S'engage à ne pas demander une nouvelle fois, au nom de la commune, la valorisation des mêmes CEE
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation entre la commune et le SDE 22 ainsi que tous les documents relatifs à ces dossiers
- Autorise le SDE 22 à recevoir la rétribution financière lié à la valorisation de ces CEE et a été informé des conditions de reversements arrêtées par le SDE 22 (cf. délibération du 22/03/2013 du SDE 22).

Loyers les logements n°1 et n°2 de l'école

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que suite aux importants travaux réalisés ou à réaliser dans les logements n°1 et n°2 de l'école à savoir pose d'isolation, doublage des cloisons, remplacement de portes et de fenêtres de toit et installation d'un chauffage central alimenté par la chaudière bois communale, il y a lieu de revaloriser les loyers.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

Qu'à compter du 1^{er} août 2016 pour le logement n°1 de l'école et du 1^{er} octobre 2016 pour le logement n°2 de l'école le montant du loyer passera de 333€76 à 380€00 par mois. Loyer révisable chaque année au 1^{er} juillet selon l'indice INSSE comme prévu au bail.

Décisions Modificatives à apporter au BP 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal approuve les Décisions Modificatives suivantes :

. En dépenses d'investissement :

- | | | | |
|---|---------------------------|---|---------|
| - | Compte 2031 opération 126 | Chapitre 20 Frais d'études chapelle de Christ | - 6000€ |
| - | Compte 2313 opération 136 | Chapitre 23 Rénovation logements locatifs | + 6000€ |

. En dépenses de fonctionnement :

- | | | | |
|---|-------------|---|--------|
| - | Compte 6574 | Chapitre 65 Subventions | - 812€ |
| - | Compte 6745 | Chapitre 67 Subventions exceptionnelles | + 812€ |

Vote des subventions 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes au titre de l'année 2016 :

- Amicale des retraités de Trégrom	155€
- Comice agricole	100€
- AFSEP	100€
- Association « la Pierre le Bigaut, Mucoviscidose »	100€
- Solidarité Paysans de Bretagne	50€
- Chambre des métiers des Côtes d'Armor	35€
- Association Protectrice des Animaux Abandonnés de Trégrom	100€
- Club Sportif Bégarrois	105€
- Association Trégrom Terre Solidaire	50€
- RASED Commune de Plouaret	25€
- Entente Athlétique de l'Argoat	70€
- Restaurants du Cœur	50€
- AFD22 Diabétiques	100€
- Skol Gouren Louargat	35€

TOTAL : 1 075€

Vote d'une subvention exceptionnelle à Ti Jikour

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier du comité d'entraide Ti Jikour présentant leur situation de crise financière.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide compte tenu de la situation difficile des 138 salariés et des 600 bénéficiaires du comité de lui verser une subvention exceptionnelle de 406€ soit 1€ par habitant au titre de l'année 2016, cette somme sera inscrite au compte 6745 « subvention exceptionnelle ».

Vote d'une subvention exceptionnelle à la commune de Trémel

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Président de Lannion Trégor Communauté concernant l'incendie le 21 juin de l'église de Trémel.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité décide par solidarité de verser à la commune de Trémel une subvention exceptionnelle de 406€ soit 1€ par habitant au titre de l'année 2016, cette somme sera inscrite au compte 6745 « subvention exceptionnelle ».

Rapport du SMITRED pour l'année 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la synthèse du rapport annuel 2015 du SMITRED et précise que ce rapport est disponible en mairie pour toutes personnes désirant le consulter.

Ce rapport ne faisant pas l'objet de remarque particulière, l'assemblée délibérante à l'unanimité approuve ce rapport annuel du SMITRED pour l'année 2015.

Recensement de la population communale en 2017

Monsieur le Maire évoque à l'Assemblée le prochain recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Il importe de désigner dès à présent le coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement. Un agent recenseur sera ensuite recruté.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DÉSIGNE Madame Martine EVEN, Secrétaire de Mairie, Coordonnateur Communal du Recensement de la Commune de TREGROM.
- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent recenseur habitant la commune.

Motion de soutien au Centre Hospitalier de Lannion-Trestel

Interpellé par les salariés du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel, et par la population du Trégor, le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

CONSIDERANT que le bassin de vie de Lannion compte plus de 100 000 habitants ;

CONSIDERANT la croissance et le vieillissement de cette population ;

CONSIDERANT la qualité du service rendu à cette population par le Centre Hospitalier de Lannion-Trestel, qualité reconnue tant par les patients que par les experts de la Haute Autorité de Santé lors de leur récente visite de certification ;

CONSIDERANT les perspectives envisagées de fermeture de lits et de suppression d'emplois ;

CONSIDERANT le projet de Trestel de transfert, aujourd'hui suspendu, de 5 places sur 15 vers le site de Saint-Brieuc-Plérin, alors que la demande de soins à Trestel est très importante et ne peut être diminuée sans nuire gravement au service à la population d'enfants et d'adultes ;

CONSIDERANT la charge très lourde de travail supportée par les équipes soignantes ;

CONSIDERANT l'impasse financière dans laquelle se trouve le Centre Hospitalier de Lannion-Trestel du fait de son endettement, alors que des investissements importants sont nécessaires, tant à Lannion qu'à Trestel ;

CONSIDERANT que l'existence d'un hôpital de qualité comme celui de Lannion-Trestel constitue un élément essentiel de l'attractivité du territoire ;

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

DEMANDE le maintien de la capacité actuelle en termes de lits d'hospitalisation.

DEMANDE le maintien des emplois à hauteur des effectifs et compétences actuels.

DEMANDE la pérennité des activités actuelles du Centre Hospitalier de Lannion-Trestel et en particulier des services de chirurgie et de maternité.

DEMANDE la pérennité des activités de rééducation et réadaptation par le site de Trestel dans le cadre de la fonction publique.

DEMANDE une solution financière permettant d'alléger la charge de la dette et d'effectuer les investissements nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Rappel des points à l'ordre du jour :

- 1) Personnel communal
- 2) Titres irrécouvrables
- 3) Adhésion de la commune à la démarche de collecte des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) proposée par le SDE 22
- 4) Loyers des logements n°1 et n°2 de l'école
- 5) Décision Modificative au BP 2016
- 6) Vote des subventions 2016
- 7) Vote d'une subvention exceptionnelle à Ti jikour
- 8) Vote d'une subvention exceptionnelle à Trémel
- 9) Rapport annuel 2015 du SMITRED
- 10) Recensement de la population en 2017
- 11) Motion de soutien au Centre Hospitalier Lannion Trestel
- 12) Questions diverses.

Emargements

LE BRAS Jean-François,

RICHARD Nicolas,

ROBACHE Didier,

LE PENNEC Angélique,

LE BARBIER Philippe,

LE HENAFF Jean-Christophe,

absent

MORVAN Jérôme,

CONGARD Gwénaëlle,

absent

LE BOULANGER Danielle,

CADIOU Erwan,

absent

absent ayant donné procuration

GARLANTEZEC Hervé,